

Les entreprises de plus en plus méfiantes face aux commandes publiques

22/11/2016 - 10:01 | Marianne Lagrange



Pour la sixième année consécutive, le cabinet ARC publie son baromètre concernant les problématiques de recouvrement de créances, trésorerie et financement des entreprises. Cette année, le cabinet a aussi sondé les entreprises sur leur perception des amendes administratives et du prêt inter-entreprises ainsi que sur leurs relations de travail avec le secteur public.

Ça ne va pas fort pour les entreprises françaises. C'est ce qui ressort du baromètre annuel publié par le cabinet de recouvrement de créances ARC en partenariat avec l'IFOP et qui porte sur un panel de 502 entreprises de plus de 50 salariés (TPE, PME et grandes entreprises) interrogées entre le 19 septembre et le 4 octobre. D'un point de vue général, les entreprises sont moins optimistes que l'an dernier concernant l'amélioration de la situation économique. Elles sont en effet 8% à penser qu'elle va s'améliorer contre 14% l'an dernier alors qu'elles sont 12% à anticiper une détérioration générale de l'économie (contre 13% en 2015) et 79% pensent que cela ne va pas vraiment évoluer (contre 73% en 2015). Au final, elles sont pratiquement la moitié à considérer que leur activité va s'améliorer, mais les anticipations sont différentes concernant la gestion de leur trésorerie, qui devient de plus en plus lourde et compliquée pour elles. Et les rapports avec l'Etat ne sont pas faits pour les rassurer.

Ainsi les retards de paiement baissent dans l'ensemble, passant de 13,9 jours en moyenne en 2015 à 11,8 jours en 2016 pour les PME et de 12,1 jours pour les grands comptes à 10,4 jours cette année. « De manière générale, 96% des entrepreneurs considèrent que le non-respect des délais de paiement met en danger la santé des entreprises pouvant aller jusqu'au dépôt de bilan », estime Denis Le Bossé, président du cabinet ARC. « La tendance cette année est une baisse générale des retards de paiement, sauf pour les petits retards (de 1 à 10 jours) qui augmentent tant pour les PME que pour les grands groupes, ce qui s'avère être une situation toxique pour les entreprises », continue-t-il. Dans ce contexte, 65% des entreprises considèrent que les délais de paiement n'ont pas changé (contre 60% en 2015), 18% qu'ils se sont détériorés (29% en 2015) et 16% qu'ils se sont améliorés. Et contrairement à l'idée reçue selon laquelle les grands groupes usent de leur position de force pour rallonger les délais de paiement avec les PME, ce rapport de force se fait surtout sentir entre PME, puisqu'il faut compter 12,3 jours pour qu'une PME soit payée par une autre PME contre 10,7 jours entre grandes entreprises et PME. « Ce rapport de force existe depuis longtemps et continue à s'imposer dans les relations entre PME », explique Denis Le Bossé. Un rapport de force qui explique que 89% des entreprises sont réticentes à relancer leurs clients grands comptes de peur de perdre un marché.

Face aux délais de paiement, les entreprises étaient interrogées sur les mesures prises depuis un an par le gouvernement. Elles sont 49% à juger qu'il est plus efficace de publier les amendes plutôt que de les augmenter (25%). Mais « c'est probablement le principe même qu'il faut revoir, puisque depuis le début de l'année il y a eu 2500 contrôles pour 22 amendes publiées seulement », précise Denis Le

Bossé. « Il y a semble-t-il un dysfonctionnement au niveau de l'administration », ajoute-t-il. Le contrôle des délais de paiement par les commissaires aux comptes, obligatoires à partir du 1er juillet 2017, pourrait permettre une meilleure sensibilisation du sujet par les entreprises.

Afin d'éviter de se retrouver dans ces situations de gestion de trésorerie de plus en plus compliquées, plusieurs solutions existent. « L'une d'elles est de sortir d'un marché où les risques de délais de paiement importants existent, comme c'est le cas sur les marchés publics », explique Denis Le Bossé. Ainsi 54% des PME refusent de répondre aux appels d'offre émis par le secteur public par crainte de ne pas être payées ou de subir des délais de paiement trop longs et 77% des entreprises pensent que le secteur public respecte moins bien les délais de paiement que le secteur privé. D'ailleurs, alors que l'Etat annonce avoir amélioré ses délais de paiement, pour 77% des sondés, ces délais du secteur public n'ont pas changé par rapport à l'année dernière. Pour Denis Le Bossé « l'amélioration notée par l'administration dans leur délai de paiement vient du fait que pour l'Etat, le paiement court à partir de la comptabilisation de la facture et non pas de sa réception. Par ailleurs, les entreprises travaillant avec les collectivités locales ayant été touchées par les prêts toxiques des années 2000 sont aussi très sujettes à des délais dépassant plusieurs mois pour le paiement des factures ».

D'autres solutions sont possibles pour faire face à ce besoin de financement, les entreprises considèrent toujours le prêt bancaire (52%) comme la première solution, devant l'affacturage classique (30%), le prêt inter-entreprises (11%) et le reverse factoring (6%). Mais ce qu'il faut noter, « c'est que les banques sont 70% à se désengager auprès des TPE/PME et même 41% des entreprises s'autocensurent en refusant de présenter un dossier à leur banque de peur d'un refus », commente Denis Le Bossé. « Quant aux prêts inter-entreprises, 89% des dirigeants pensent que ce mécanisme risque d'engendrer une relation de dépendance », note-t-il encore. La nouveauté a semble-t-il du mal à s'imposer dans les pratiques financières des entreprises.

A LIRE AUSSI

23/11/2015 - 18:00

Délais de paiement, a-t-on tout essayé ?

Le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, a annoncé ce matin une batterie de mesures afin d'améliorer la situation. Les entreprises risqueront jusqu'à 2 millions d'euros d'amende en cas de retards.